

L'INAO rend hommage à Jacques Fanet, ancien directeur-adjoint de l'Institut



Jacques FANET, ancien directeur-adjoint de l'INAO, est décédé ce dimanche 14 décembre à Briançon.

Né à Dijon en 1948, Jacques FANET suit des études d'ingénieur agronome de 1968 à 1971 à l'Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier, où il se spécialise en viticulture et en œnologie.

Premiers travaux sur les AOC viticoles en région méditerranéenne

Il a enseigné l'œnologie pendant trois ans avant de devenir chef du centre INAO de Perpignan, en charge à l'époque de la gestion des AOC viticoles des départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude. Ce travail lui permet d'acquérir une très grande connaissance des hommes et des vins de ces départements, avec leurs productions de vins doux naturels, de vins effervescents et vins tranquilles. Il s'implique également très fortement dans la réalisation des travaux de délimitation de la future AOC Minervois. Homme passionné et très actif, il s'engage dans le syndicalisme en devenant responsable du syndicat CFDT des agents de l'INAO, dont l'action après plusieurs années de travaux permet à cet organisme d'intégrer le statut des agents des offices agricoles le 1er janvier 1986. En 1985, il est promu responsable des services de l'INAO pour la région méditerranéenne, incluant les centres de Perpignan, Narbonne, Montpellier, Avignon, Hyères et Bastia. Cette période est marquée par l'accession en AOC d'un certain nombre d'appellation d'origine vin délimité de qualité supérieure (AOVDQS) du pourtour méditerranéen comme « Coteaux du Languedoc », « Minervois » et « Corbières », reconnues en AOC fin 1985. Il travaille également à l'élaboration d'un rapport définissant la zone de production des AOC « Côtes du Rhône » et « Côtes du Rhône Villages ».

Un rôle majeur dans l'intégration des filières agroalimentaires à l'INAO

En 1990, il est nommé directeur-adjoint de l'INAO. Les compétences de l'Institut viennent alors d'être élargies aux AOC fromagères et à l'ensemble des AOC agricoles. Jacques Fanet a la charge de définir les conditions de production de toutes les AOC françaises et d'animer leurs trois comités nationaux. La très grande diversité des dossiers qu'il a traités démontre l'ampleur de ses acquis. Ainsi, il travaillait sur des dossiers très variés tels que, la reconnaissance de la première AOC oléicole « Olives de Nyons », la reconnaissance de l'AOC caprine « Rocamadour » et de l'AOC « Tome des Bauges », l'introduction d'une limitation du rayon de collecte des laits pour les laiteries de l'AOC « Comté »... Il a également piloté des réflexions générales dans le secteur des AOC viticoles comme celles menées sur leur hiérarchisation ou les migrations des cépages.

Son approche spécifique tenant compte de la géologie et du climat, sa connaissance de l'ensemble des vignobles français et de ceux des autres pays producteurs, alliées à sa grande qualité de dégustateur, le conforte alors dans sa volonté de développer ses travaux sur l'impact des facteurs naturels et humains dans la mise en valeur du milieu naturel.

Une contribution décisive à la reconnaissance internationale du terroir

Il initie ainsi en 1996 la coopération entre l'INAO et l'INRA qui permettra la présentation par la France d'une définition internationale du terroir viticole, adoptée en 2010 par l'ensemble des Etats-Membres de l'Organisation internationale de la vigne et du vin (OIV).

Cette passion pour les terroirs viticoles se concrétise également par l'écriture de plusieurs ouvrages faisant autorité en la matière, avec notamment en 2001 la publication de l'ouvrage de référence « Les terroirs du vin » chez Hachette.

À cette époque, il accompagnera également de nombreux pays dans le développement de la

notion d'appellation d'origine et la mise en place de systèmes de protection, diffusant largement l'expérience française. Il assurera de nombreuses missions partout en Europe notamment en Hongrie ; en Amérique latine comme par exemple en Argentine, au Brésil et au Chili où il travaillera avec les producteurs de l'Agneau de Patagonie ; en Australie, Nouvelle Zélande, Afrique du Sud et comme invité d'honneur au Japon.

En 1999 il travaille à l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin, où son expérience, sa connaissance du monde viticole, et son sens du contact ont permis l'adoption par cet organisme de la définition internationale du terroir viticole.

Un engagement continu auprès des professionnels

En 2002 il répond à la proposition du syndicat viticole de l'AOC Coteaux du Languedoc d'en devenir le directeur. Il met alors à profit sa grande connaissance des hommes et du terrain durant les phases de construction de la future AOC « Languedoc », reconnue en 2007, vouée à regrouper sous une même appellation les vignobles des quatre départements languedociens. Jusqu'à son départ en retraite en 2009 il s'implique également très largement dans les travaux de hiérarchisation des AOC de la région.

À la même époque, il s'investit dans l'association « Planète Terroirs » qui fait adopter à Paris en 2005, avec la tenue de ses premières Rencontres Internationales à et par l'UNESCO, la définition du concept de terroir. Cette association favorise les échanges internationaux entre les acteurs travaillant sur et pour le développement des terroirs. Il en exercera la présidence de 2017 à 2024 et apportera notamment son appui ces dernières années à la préparation des dossiers de différentes demandes d'AOP et d'IGP.

Depuis son départ en retraite, Jacques avait maintenu un contact étroit avec le monde viticole, mettant volontiers à disposition des professionnels et du milieu universitaire son expertise unique sur les terroirs viticoles, notamment en Languedoc et en Champagne. Il avait à cœur de transmettre son savoir aux jeunes générations.

Jacques a tissé tout au long de sa carrière des liens d'amitiés indéfectibles auprès d'un grand nombre de professionnels tous attristés aujourd'hui par sa disparition.

L'INAO et ses agents présentent leurs sincères condoléances à ses quatre enfants, son petit-fils et à tous ses proches.